

ANNONCES LÉGALES JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

LE JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, PORTATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

AVIS IMPORTANT Les annonces légales et judiciaires dans les cahiers de Roubais, insérées dans le Journal de Roubais, sont reproduites dans la Gazette de Tourcoing.

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

gale; décimes deux cent cinquante-trois francs (Signé): RAVISE.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Dissolution de Société

D'un acte reçu par M. CHARLES THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

lement rentier, demeurant à Roubais.

Consulter pour avoué M. Emile GODRON, demeurant à Lille, rue Nationale, n° 97.

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

profession, demeurant à Esquennes, et la troisième, religieuse au Monastère de Notre-Dame de la Plaine, à Esquennes.

Mlle Joséphine-Françoise Duvioler, propriétaire à Lille. Cette notification relate que ceux du chef desquels il pourrait être pris sur la maison vendue, tant à charge des vendeurs actuels que des anciens propriétaires, des hypothèques existant indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, la publication en sera faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat, du 9 mai 1807.

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

par le ministère de M. Charles Théry, notaire à Tourcoing, rue de Tournai, 57.

A VENDRE BELLE MAISON à usage de fabricant, avec jardin, située rue du Pays. S'adresser à M. DUTHOIT, notaire à Roubaix.

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

DOMESTIQUE. Un homme marié, connaissant les chevaux et pouvant fournir de bons certificats, désire se placer comme domestique. S'adresser au bureau du journal. 28876

AVIS DIVERS CHANGEMENT DE DOMICILE A partir du 1er juillet prochain et pour cause d'agrandissement, le magasin de la Compagnie Singer, actuellement, 58, rue Pellart, sera transféré, 20, Grand'Rue, 20 Roubaix. 28853

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

FABRIQUE SPÉCIALE d'Appareils d'éclairage Réparations et ramies à neuf de bronzes d'éclairage et d'ameublements. Pouders d'ornements et atelier de ciselerie.

Éclairage par le gaz et hydro-carburé de maisons de campagne, exploitations agricoles, églises, pensions, etc. etc. références. Aug. DECOCK, 14, rue du Curé, Roubaix. 28874

Publications légales

Cession de droits sociaux

D'un acte reçu par M. THÉRY, notaire à Tourcoing, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant cession de droits sociaux.

Il appert que: M. Maurice Cailliez-Pollet, M. Maurice Cailliez-Leurent, et M. Achille Delaoutre-Cailliez, tous trois industriels demeurant à Tourcoing, seuls membres de la société en nom collectif existant à Tourcoing sous la raison Pollet, Delaoutre & Cailliez.

Ont déclaré modifier ladite société et fixer toutes les conventions qui doivent la régir comme associée de la manière suivante: annuler toutes conventions antérieures non inscrites audit acte.

Ladite société en nom collectif continuera d'avoir pour objet la filature de laines et tout ce qui se rattache à cette industrie. Elle aura encore désormais pour objet l'exploitation d'un peignage de laines pour l'alimentation de la filature.

Chacun des associés aura la gestion et l'administration de la société, chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société. En conséquence, aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature de tous les associés.

En cas de décès de M. Cailliez-Pollet, sa veuve aura la faculté de reprendre sa part sociale, et dans ce cas elle lui sera substituée activement et passivement, mais elle n'aura ni l'administration ni la signature sociale.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, portant la mention suivante: Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Enregistré à Tourcoing (A. C.), le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 27, recto, sous le n° 188.

Bourse de Paris du Mercredi 13 Juin 1883 (Par dépêche télégraphique). Table with columns for Valeurs Diverses, Comptant, and Obligations.

Table with columns for Valeurs Diverses, Comptant, and Obligations. Includes various financial instruments and their prices.

BULLETIN FINANCIER Paris, 13 juin. Table with columns for Valeurs Diverses, Comptant, and Obligations. Includes market news and prices.

BOURSE DE LILLE (13 Juin) Table with columns for Valeurs Diverses, Comptant, and Obligations. Includes market news and prices.